

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Syndicat Mixte du
Bassin Versant
Aveyron Amont

2022



1/ Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A)

- 1.1/ Contexte *p2*
- 1.2/ Les compétences et l'organisation *p3*
- 1.3/ Bilan financier *p5*

2/ Les principales actions

- 2.1/ La 2ème année du contrat de rivière Aveyron amont *p6*
- 2.2/ Les travaux de gestion des milieux aquatiques *p8*
- 2.3/ La prévention des inondations et l'appui aux bassins versants à risques *p10*
- 2.4/ Inciter les pratiques agricoles vertueuses *p11*
- 2.5/ La sensibilisation *p12*
- 2.6/ Les missions transversales *p13*

3/ On en a parlé



1/ Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A)

1.1/ Contexte

Les chiffres clés du bassin versant Aveyron amont

Il concerne l'Aveyron, de sa source à la confluence avec le Viaur, et tous ses affluents.



1 560 km², + 2 000 km de cours d'eau, 104 000 habitants
1 région, 3 départements, 14 communautés de communes ou d'aggl., 83 communes

Les principales étapes de la structuration à l'échelle du bassin versant

Le syndicat est issu de la volonté des 3 anciennes structures gestionnaires des milieux aquatiques (le SIAH HVA, Rodez Agglomération, et le SIAV2A) de travailler ensemble à l'échelle du bassin versant. Cette organisation traduit la nécessité d'assurer une **gestion solidaire, tant amont/aval qu'urbain/rural**, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Après 4 années de préfiguration au sein de l'association APCRAA le SMBV2A a été créé au 1^{er} janvier 2017.

En 2018, après discussions avec les EPCI-FP, le syndicat prend en charge la **compétence GEMAPI**. En 2020 toutes les EPCI-FP du bassin versant adhérent au SMBV2A.

En 2021 le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont réunit les critères pour **obtenir la labélisation EPAGE**. Procédure de reconnaissance initiée en 2022.

2009 : étude d'opportunité

2017 : création du SMBV2A, dissolution du SIAH HVA et du SIAV2A

2012 : création de l'association de préfiguration APCRAA

2018 : intégration de la compétence GEMAPI

2020 : adhésion de toutes les EPCI-FP du bassin versant au SMBV2A (Arrêté 12-2020-03-03-001)

2022 : procédure de labélisation EPAGE



1.2/ Les compétences et l'organisation

Un syndicat mixte pour exercer la compétence GEMAPI

Le SMBV2A exerce pour le compte de ses adhérents, les EPCI-FP (communautés de communes et d'agglomération) du bassin versant Aveyron amont, les **compétences GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI**.

GEMAPI, C. envir., art. L. 211-7, I

- 1° L'aménagement des bassins versants
- 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- 5° La défense contre les inondations
- 8° La protection et la restauration des zones humides

Le SMBV2A a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux, tout en contribuant à la prévention des inondations.

À ce titre nous accompagnons techniquement et administrativement tant les collectivités que les professionnels et les particuliers. Le SMBV2A intervient sur de nombreuses thématiques du stade animation et études au stade travaux :

- la mise en place de politiques publiques de l'eau dont le contrat de rivière,
- la restauration et l'entretien des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, ...)
- la prévention des inondations,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- la sensibilisation et la valorisation des richesses naturelles liées aux milieux aquatiques.

Les élus

Les 14 communautés de communes ou d'agglomération ont des représentants qui siègent au conseil syndical. Le nombre de représentants est fonction de la population dans le bassin versant. Ces élus titulaires et leurs suppléants ont un pouvoir délibératif.

De plus, à l'échelle de chaque commune, ou commune déléguée, un élu référent est désigné. Cet élu a un rôle consultatif, en étant par exemple associé à l'élaboration et à la déclinaison des programmes d'actions.



Une représentativité équivalente, entre Président et Vice-Président, est assurée pour chaque sous bassin :

- (A) Michel Artus, Président et représentant la basse vallée
- (G) Patrick Gayrard, 1er Vice-Président et représentant la Vallée Médiane
- (C) Sébastien Cros, 2ème Vice-Président et représentant la Haute Vallée

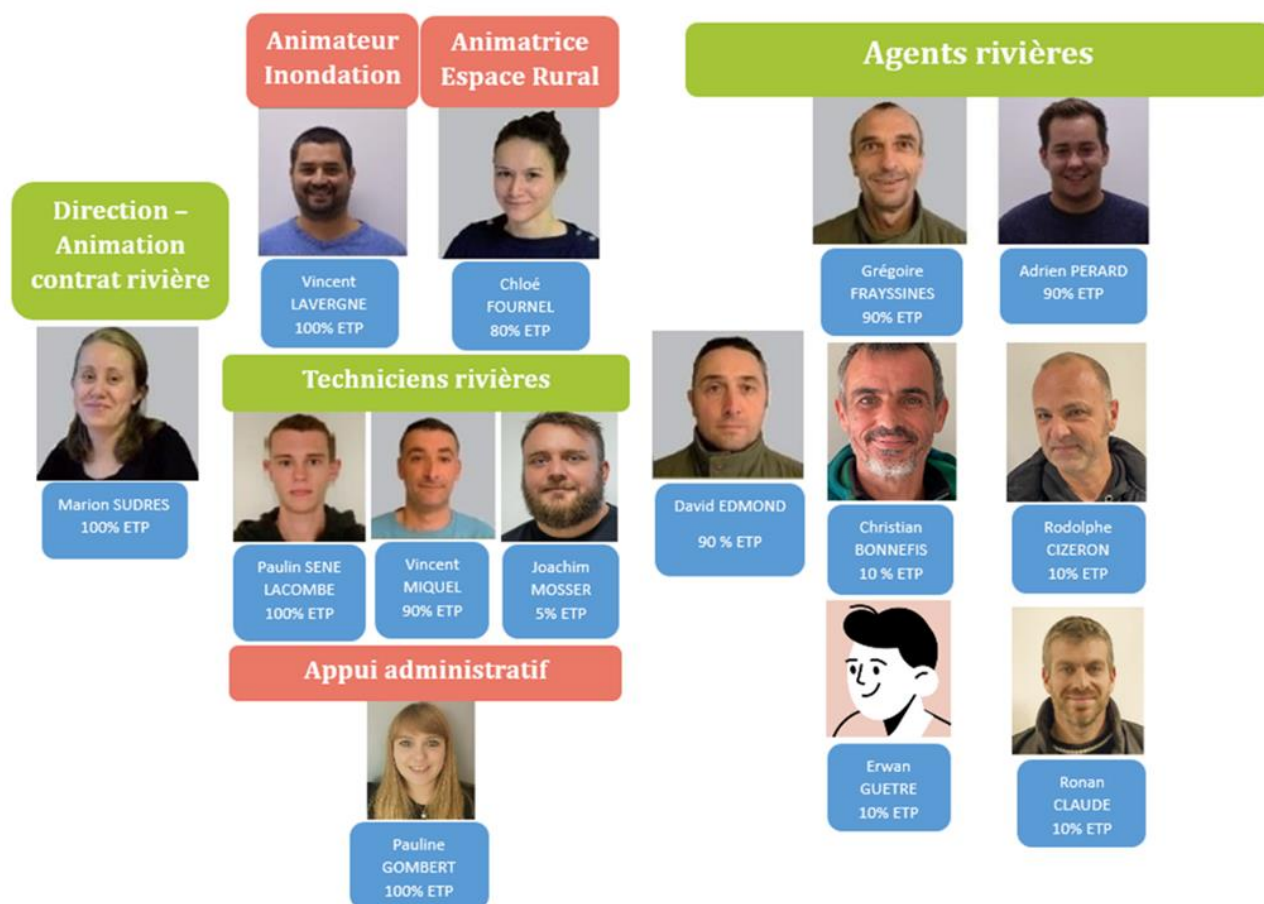
Pour consulter la liste des élus rendez-vous sur : <http://aveyronamont.fr/index.php/lequipe/>

L'équipe technique

En 2022 l'équipe technique est d'environ 9 ETP.

Le graphique ci-dessous représente la réorganisation des équipes opérée fin 2022. Le conseil syndical a engagé un programme d'actions « prévention des inondations ». Après une phase de recrutement, qui s'est avérée infructueuse, les candidats sélectionnés pour leurs compétences hydrauliques n'ont pas souhaité intégrer l'équipe du SMBV2A.

Une réorganisation interne a été opérée. Une assistante administrative a été recrutée à temps plein, Pauline Gombert. Le poste d'animateur inondation a été pourvu par Vincent Lavergne (qui suivait déjà les dossiers inondations du SMBV2A, et avait déjà animé par le passé un schéma de prévention des inondations), et celui d'animateur espace rural par Chloé Fournel. Ces évolutions traduisent la montée en compétence des agents du SMBV2A et sont une opportunité, dans un contexte où les évolutions de carrière en interne pour les petites structures, sont souvent limitées.



Rodez Agglomération et la CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron dans le cadre du transfert des compétences, mettent à disposition leur personnel et matériel :

- Rodez Agglomération : 1 technicien rivière et 3 agents rivières
- CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : 1 technicien rivière et 3 agents rivières

L'association du bassin versant Tarn Aveyron met à disposition du SMBV2A un service SIG mutualisé. Ce service, composé par 2 agents, entretient, structure et maintient à jour une base de données composée de données nationales, régionales ou produites par le SMBV2A. En 2022 ce partenariat a permis de bancariser les données d'état des lieux des cours d'eau Aveyron amont et de fournir un accès simplifié et opérationnel au cadastre.

En 2022 le SMBV2A a reçu plus de 32 demandes de stages. L'année 2022 a été consacrée à la concertation des acteurs locaux et à l'actualisation des programmes d'actions. Le SMBV2A n'a pas proposé d'offre de stages.

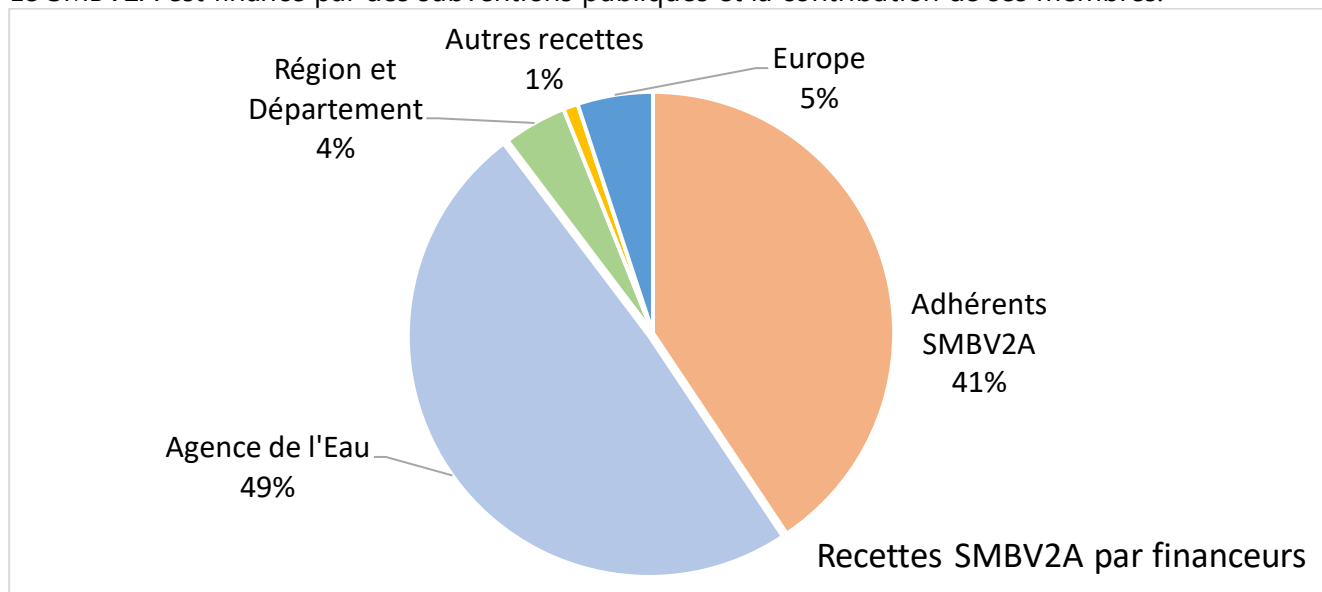
1.3/ Bilan financier

En 2022 le compte administratif du SMBV2A s'établit comme suit.

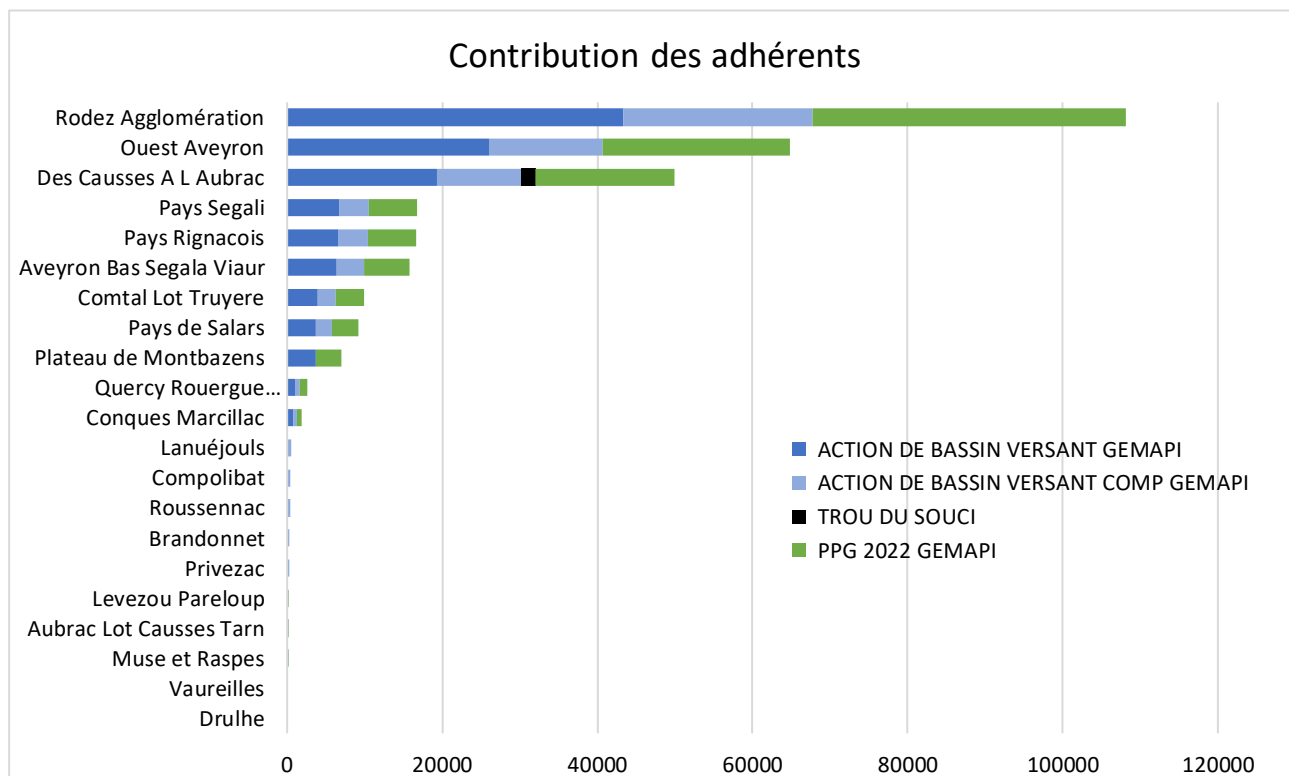
Les dépenses sont à 57% des travaux en cours d'eau, 6% des actions de bassin versant, 32% des charges d'animations (salaires et frais assimilés) et 5% des frais à caractère généraux.

Compte Administratif 2022	Fonctionnement	Investissement
Report de 2021	185 165,97 €	- 35 954,11 €
Dépenses de l'exercice	503 119,94 €	302 101,14 €
Recettes de l'exercice	524 757,06 €	312 550,12 €
Solde d'exécution	21 637,12 €	10 448,98 €
RAR dépenses	/	191 928,17 €
RAR recettes	/	287 036,11 €

Le SMBV2A est financé par des subventions publiques et la contribution de ses membres.



Les adhérents contribuent au titre des actions dites de bassin versant via une clé de répartition basée sur la population et leur superficie ramenée au bassin versant Aveyron amont, mais également au titre des autres actions menées sur leur territoire.



2/ Les principales actions

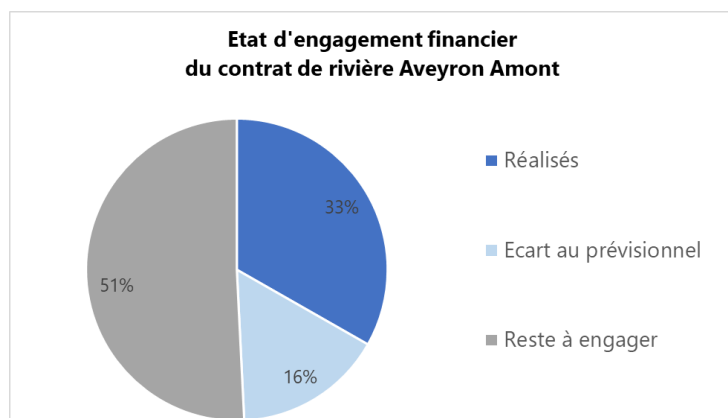
2.1/ La 3^{ème} année du contrat de rivière Aveyron amont

Le contrat de rivière est un engagement « moral », technique et financier entre les maîtres d'ouvrages locaux et les partenaires financiers. **Le contrat de rivière Aveyron Amont 2020- 2024 prévoit un programme de 87 actions.** Ces actions intéressent notamment la lutte contre les pollutions, la gestion des milieux aquatiques, la gestion durable de la ressource, la prévention des inondations,

Bilan technique et financier intermédiaire du contrat de rivière

2, 5 ans après la signature du document contractuel, toutes les actions prévues sur la période 2020-2022 ont été engagées, principalement des actions d'étude mais également des actions relevant de travaux visant la reconquête du bon état des milieux aquatiques (travaux d'amélioration de l'état physique des cours d'eau, travaux d'amélioration des processus épuratoires, etc...). Ce sont toutes ces actions concrètes que commencent à bien percevoir la population et les acteurs socio-économiques locaux.

Au 31 décembre 2021, 58 des 85 actions programmées sur la période 2020-2024 ont été engagées.



La déclinaison des premières actions du contrat de rivière Aveyron Amont a vu le jour en début d'année 2020, soit en même temps que l'apparition de la pandémie de Covid-19 (avec confinements liés en 2020 et 2021). En dépit de ce contexte n'ayant pas facilité le déploiement des actions (report des élections municipales, diminution forcée des rencontres...), le retard pris est actuellement en train d'être progressivement rattrapé.

Le bilan financier au 31 décembre 2021 fait ressortir que plus de 4,7 millions d'euros de dépenses ont été engagées au titre de la déclinaison des actions du contrat rivière Aveyron Amont.

Enseignements des études et diagnostics menés entre 2020 et 2022 et perspectives



Action SA-4 mise en œuvre pour intercepter les macrodéchets – Rodez Agglomération

Lutter contre les pollutions dispersées d'origines industrielles et artisanales – bassin versant de l'Auvergne

1 diagnostic global des pollutions ponctuelles vers les cours d'eau a été entrepris. Il en ressort en outre que 290 pollutions ont été constatées et 6 secteurs sont identifiés prioritaires pour mener des actions.

Vis-à-vis de ce bassin versant il est nécessaire de construire un programme global multi-acteurs prenant en compte tant les enjeux environnementaux qu'économiques. Des actions sont prévues :

- sur la réduction des pollutions involontaires au cours d'eau d'origines industrielles et artisanales
- pour l'amélioration des performances de traitement des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives, et plus particulièrement les réseaux
- afin de mieux intégrer la préservation des milieux aquatiques dans les politiques publiques
- pour sensibiliser et inciter à l'action

- pour suivre la qualité et mesurer les résultats des politiques engagées

Mettre en place un programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques PPG GEMAPI – bassin versant Aveyron Amont

Le PPG GEMAPI Aveyron Amont a été validé en 2022. Le 28 septembre 2022 il a été reconnu d'intérêt générale (DIG) par l'arrêté inter préfectoral 12-2022-09-28-00001. Plus de 150 actions sont identifiées entre 2022 et 2032 avec un budget de 2 462 172 € pour les 5 premières années. Les actions proposées sont :

- renaturation de cours d'eau
- mise en defens et points d'abreuvements
- restaurer et préserver les zones humides et zones d'expansion de crues
- ...

Posters diffusés sur le bassin versant des Serènes, action AGRI-20 – Aveyron Bas Ségala Viaur et Ouest Aveyron Communauté



Améliorer la connaissance des pratiques agricoles et proposer un programme d'action sur les bassins versant identifiés prioritaires de l'Olip, la Briane et les Serènes



Rencontre technique sur le bassin de l'Olip, Action SENSI-3 – Causse Aubrac

3 études ont été menées, plusieurs comités techniques, 3 journées techniques et 3 comités de pilotages locaux ont permis d'identifier 5 axes d'actions sur :

- la gestion des cours d'eau et des zones humides :
- l'érosion des sols et la lutte contre le colmatage :
- la gestion de la fertilisation et des phytos :
- l'adaptation au changement climatique et la hve :
- l'hydrologie, les plans d'eau et l'irrigation

Emergence et prise en compte de nouvelles perspectives d'actions

Bassin déficitaire et propositions d'actions pour un retour à l'équilibre en 2027

L'enjeu du retour à l'équilibre quantitatif, émanant du SDAGE et de la commission territoriale Tarn-Aveyron, est également partagé localement sur le bassin Aveyron Amont. Les moyens financiers actuels ne permettent pas de s'éparpiller. Le choix a été clairement fait de travailler sur :

- le sous-bassin « test agricole » des Serènes, dans l'idée de rendre répliquables certaines actions pertinentes à plus grande échelle dans un 2ème temps.
- en fonction des opportunités et des volontés d'engager des démarches pilotes de gestion des eaux pluviales, d'infiltration à la parcelle, de désimpermeabilisations ...

Opportunité d'engager un programme d'étude préalable inondation (PEP – PAPI)

Très concrètement, le SMBV2A, via une animation dédiée s'engage dans l'élaboration d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Cette animation débute au 1^{er} janvier 2023 par la phase d'élaboration du programme d'études préalables (PEP).

Le programme d'actions actualisé

Au total 47 actions ont été créées ou modifiées. Cet avenant engendre une hausse du budget initial du contrat de rivière de 3.8 Millions d'euros.

Le niveau d'ambition et d'investissement est conservé sur les volets qualité, milieux aquatiques et gouvernance. Le contrat de rivière Aveyron Amont s'étoffe sur le volet quantitatif.

Cette actualisation est conforme aux cotisations fixées depuis 2020 auprès des adhérents du SMBV2A.

2.2 / Les travaux de gestion des milieux aquatiques

Les « renaturations » de cours d'eau

Dans le cadre du remembrement mené lors des précédentes décennies, des cours d'eau ont été rectifiés, déplacés et busés. Ces travaux ont été réalisés pour le développement de l'activité agricole et l'expansion des zones urbaines. Ces aménagements ont été pensés pour évacuer au maximum les eaux des sols. Les cours d'eau ont vu leurs débits estivaux chuter de manière importante. A l'inverse, lors de précipitations, les niveaux d'eau augmentent de manière rapide et aggravent les inondations à l'aval. Ces milieux anthropisés ont perdu leur capacité naturelle d'autoépuration des eaux et ils abritent peu ou pas de biodiversité.



*Illustration de travaux de renaturation :
Reprofilage, méandrage, diversification des écoulements, plantations et
pose de clôtures en contexte d'élevage Action MAPPG-6*

En 2022, 4 chantiers de renaturation ont eu lieu : ruisseau de Jumels (Causse Aubrac), le Rieutord (Rodez Agglomération), le Lenne (Pays Ségali), le ruisseau de Carbonniers (Pays Rignacois). Sur la plupart de ces chantiers ambitieux les écoliers sont venus aider à recréer une ripisylve (plantation d'arbres via des essences locales)

Les chantiers « clôtures abreuvements »

Une divagation trop importante du bétail dans le cours d'eau entraîne des dégradations conséquentes sur le milieu aquatique au droit de la parcelle et à l'aval : dégradation de la ripisylve, soulèvement de particules fines, déjections animales, ... Le technicien rivière échange avec l'exploitant agricole, pour trouver le système d'abreuvement le plus adapté en fonction du cours d'eau et du troupeau. Les systèmes les plus courants sont : rampes d'abreuvement, pompes à museaux, d'abreuvoirs gravitaires couplés avec des clôtures électriques ou barbelés.



Réalisation d'une descente aménagée

Photo avant travaux : les vaches divaguent dans le cours d'eau. Les berges sont déstabilisées et s'érodent. Le cours d'eau est altéré et la qualité de l'eau dégradée.

Photo juste après les travaux : une descente est aménagée pour que les animaux continuent à s'abreuver sans accéder dans le cours d'eau. La clôture est positionnée en retrait pour permettre à la végétation de se réimplanter naturellement.

En 2022, 7 chantiers « clôtures abreuvements ». 12 km de berges de cours d'eau ont été préservés,

Les chantiers « ripisylve » : traitements et plantations

Les chantiers dit « ripisylve » consistent à la reconstitution d'une végétation des bords de berges (ripisylve) équilibrée via des essences diversifiées et locales.

Sont traités, les branches mortes de tailles importantes, les arbres penchés de manière inquiétante à court terme, et les embâcles susceptibles de générer des désordres. **Le devoir d'entretien de la ripisylve revient aux propriétaires riverains.** Les modes d'interventions sont :

- soit un propriétaire riverain sollicite le syndicat pour évacuer un arbre ayant basculé dans la rivière. Le SMBV2A procède à l'évacuation de l'embâcle et le propriétaire s'engage, via la signature d'une convention, à traiter par ses moyens tous les arbres menaçants identifiés dans un délai de 18 mois
- soit le SMBV2A se substitue, uniquement dans le cadre de l'intérêt général, ces chantiers sont identifiés dans le PPG

Des replantations sont aussi programmées. Les essences sont locales et adaptées : chêne, frêne, érable, tilleul, merisier, fusain, viorne, aubepine, sureau, cornouiller, noisetier, ...

Traitements : 5 conventions signées et 3km de berges traitées par le SMBV2A

Plantation : 4 km de berges traitées

L'enlèvement des embâcles

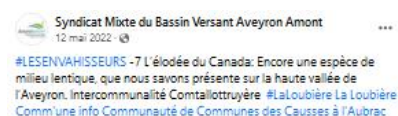
Un embâcle est une accumulation de végétaux morts ou vivants et de déchets d'origines humaines en un endroit donné. Souvent, ces embâcles ne posent pas de problème d'un point de vue écologique, au contraire, ils constituent des micro-habitats convoités aussi bien par la faune aquatique que terrestre.

Néanmoins, lorsque ces embâcles se forment au droit d'un ouvrage ou à son amont immédiat, le risque d'inondation et de dégradation de l'ouvrage peut être augmenté.

20 sites où est intervenue l'équipe du SMBV2A. Environ 211 m³ d'embâcles ont été évacués.



La lutte contre les espèces invasives



Campagne de sensibilisation via Facebook – Elodée du Canada découverte – MAPPG-6 – Causse

La suppression totale de ces espèces est particulièrement difficile mais une veille et des actions ponctuelles sur les foyers d'invasives permet de limiter leur propagation.

En 2022 plusieurs actions de veilles et sensibilisation ont eu lieu. 3 foyers ont été traités : Faxonius Rusticus, le Lagarosiphon à Najac et La Juissie à La Fouillade (Ouest Aveyron)

L'action prioritaire a été la lutte contre l'écrevisse à tâches rouges (Faxonius Rusticus). Cette espèce d'écrevisse exotique est considérée comme l'une des écrevisses les plus invasives au monde et provoque de sérieux impacts sur la faune et flore aquatique. **Ce foyer détecté sur notre bassin versant est le 1^{er} à l'échelle du continent européen.** Cette action bénéficie d'un financement exceptionnel 50% AEAG et 50% DREAL via l'opération coup de poing lutte contre les invasives du ministère de l'environnement.

2.3/ La prévention des inondations et l'appui aux bassins versants à risques

Poursuite des accompagnements sur les bassins à enjeux

La commune de Bertholène est vulnérable aux inondations : 77 habitations privées et plusieurs infrastructures publiques sont en zone inondable. La particularité hydraulique est que le cours d'eau, Le Lugagnac, est invisible la majorité du temps : il se perd dans le karst.

Après avoir appuyé la commune dans la définition d'une stratégie locale, en 2022 l'équipe technique du SMBV2A a accompagné les élus pour partager les actions à mettre en œuvre auprès du conseil municipal et de l'association locale de riverains.

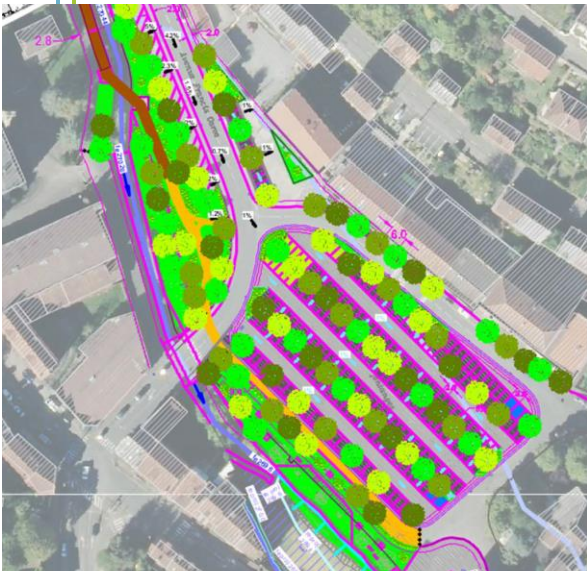


Schéma de principe de désimperméabilisations et de revégétalisations de la place Fontanges, action PAPI-3 – Ouest Aveyron Communauté

Le ruisseau de Notre Dame traverse les bourgs de Toulonjac et Villefranche de Rouergue. A l'aval, le cours d'eau s'enfonce sous la ville, via un schéma hydraulique complexe et de faible capacité. En dessus de crues de fréquence Q30, l'eau ruisselle dans les rues. Environ 100 habitations, entreprises ou infrastructures publiques sont localisées en zone inondable. En concertation avec les 2 communes, Ouest Aveyron et le SMBV2A, une étude GEMAPI à l'échelle du bassin du Notre-Dame a été réalisée. 43 actions identifiées pour un montant prévisionnel de 8 M d'euros HT. Les principales typologies d'actions sont :

- Amélioration ripisylve et préservation zones humides
- Désimperméabilisations de parkings
- Renaturation de cours d'eau
- Amélioration hydraulique du bras de la Boudoumie
- Protections rapprochées contre les inondations
- Suppression de remblais
- ...

Intervention « traversée urbaine »

Le SMBV2A intervient dans les zones urbaines avec des enjeux humains, matériels et économiques importants : entretien de la Perte du Lugagnac à Bertholène, traitement de la végétation dans la traversée de l'agglomération de Rodez, et le débroussaillage des atterrissements dans la traversée de Villefranche de Rouergue, gestion de la ripisylve et traitement des embâcles à Laguépie ...

Traitement des arbres dépérissant et enlèvement des embâcles sur l'Aveyron à Laguépie, action conjointe des agents rivière, action MAPPG-6 – Quercy Rouergue et Gorges de ...



PPRI, Plan de Prévention des Risques inondations, moyenne et basse vallée de l'Aveyron

Les PPRI sont prescrits et élaborés par l'État, étant précisé que le bassin Aveyron Amont est concerné par 5 PPRI (4 en Aveyron et 1 en Tarn-et-Garonne concernant Laguépie). Le service risques de la DDT12 a associé le SMBV2A à l'élaboration de ce document pour le PPRI basse et moyenne vallée de l'Aveyron, et à la compilation de l'état des lieux pour le PPRI vallée de l'Aveyron / Auzoulet.

2.4/ Inciter les pratiques agricoles vertueuses

Optimisation environnementale de plans d'eau

Sur les Serènes, les études ont pu démontrer que les plans d'eau associés aux prélèvements ont un impact important sur l'hydrologie à l'étiage et sur le gradient thermique longitudinal des cours d'eau.

*Travaux d'optimisation
environnementale du plan d'eau du
moulin de Jantou, action AGRI-14 – Pays*



En 2022 le SMBV2A a accompagné 2 propriétaires de plan d'eau dans l'optimisation environnementale de deux plans d'eau. D'abord un appui technique et administratif a été réalisé pour le montage des dossiers de subventions PDRR/PSN. Ensuite un appui opérationnel a été mis en œuvre en phase chantier. Les travaux sont : une mise en dérivation à La Fouillade (bassin des Serènes) et la mise en dérivation et renaturation d'un nouveau lit à Anglars Saint-Félix (bassin de l'Alzou).

Le SMBV2A a été lauréat, avec l'EPAGE Viaur, de l'appel à projet OFB sur l'impact cumulé des plans d'eau. Depuis 2019 des investigations et expertises ont concernées le compartiment débit, thermie, piscicole et sédimentaire. En 2022, le SMBV2A a participé à la rédaction et finalisation du rapport d'étude définitif, ainsi qu'à la présentation des résultats au colloque de restitution national qui s'est tenu à Paris.

Formation à l'agroécologie

Sur le bassin des Serènes, 80 % du linéaire des cours d'eau est affecté par un ensablement supérieur à 25%. Les études établissent un lien entre érosion des sols agricoles et ensablement des cours d'eau. Il est rappelé que l'érosion des sols impacte la qualité des cours d'eau, des habitats piscicoles, mais également la fertilité des sols et les rendements agricoles. Dans ce contexte, il a été jugé opportun d'accompagner les exploitants agricoles concernés par l'érosion dans la protection de leur capital sol.



*Module de formation à l'agroécologie, action
AGR10 – Ouest Aveyron Communauté*

Les agriculteurs souhaitent être accompagnés et formés sur la mise en place de nouvelles pratiques (techniques de culture simplifiées (TCS), conservation des sols et l'agroécologie). Dans ce contexte, une formation a été proposée aux agriculteurs du bassin des Serènes (associé à des exploitants du bassin versant voisin du Jaoul, en partenariat avec l'EPAGE Viaur)

La formation s'est échelonnée sur plusieurs séquences (distancielles et présentiels) entre 2020 et 2022 (en partenariat avec Icosystème et Vivea). Des experts locaux et nationaux sont venus à la rencontre des exploitants agricoles.

Planter et régénérer des haies

Plus de 6.6km de haies ont été plantées par l'Association Arbres Haies Paysages sur le bassin versant. Cette action concourt entre autres à diminuer les vitesses de ruissellement et éviter l'érosion des sols

Mobilisation de fonds européen - Mesures Agroenvironnementales et Climatiques

Les mesures agro-environnementales et climatiques permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement ou le maintien de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Le dossier SMBV2A ADASEA a été retenu : plus d'1 Million d'euros sont disponibles pour financer les pratiques vertueuses des agriculteurs des bassins versant Serène, Olip et Briane

2.5/ La sensibilisation

Mon école mon cours d'eau



*Mon Ecole
Mon Cours des
animations
gratuites pour
les élèves du
CP au CM2,
action
SENSIBILI-1*

Depuis 2021, un catalogue d'animations en lien avec la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est proposé aux écoles du territoire. Ce sont au total 18 animations différentes, réparties en 5 grandes thématiques, qui ont été animées par la Fédération de Pêche, le CPIE, la LPO, l'ADASEA D'OC, ...

Le programme d'animations est maintenant proposé sur l'année scolaire. 90 animations auront lieu entre septembre et juin. En 2022, 8 classes ont pu bénéficier d'une animation.

Les écoles de Baraqueville, Druelle et Laissac ont bénéficié d'une « animation renforcée ». Les enfants ont aidé le technicien rivière à planter des arbres sur un chantier en cours.

Animations diverses et variées auprès du grand public



Balade commentée de la rivière Aveyron à Gages – Valorisation-3, Comtal Lot Truyère

- Des interventions ponctuelles sur demande auprès des établissements scolaires : 1 intervention avec le Collège St Amants des Cots, 2 interventions au lycée François Marty à Monteils, ...
- Des animations pour le grand public, ouvert à tous : 2 sorties Espaces Naturels Sensibles avec le conseil départemental à Nostre Seigne et sur l'Aveyron à Villefranche de Rouergue, 1 sortie organisée à Gages Montrozier, 1 à La Rouquette, ...

Les expérimentations continuent avec l'Agri campus La Roque sur Nostre Seigne

L'Agri Campus La Roque assure la gestion par agropastoralisme des zones humides et d'expansion de crues de Nostre Seigne. Des projets pédagogiques sont mis en place par l'équipe enseignante. L'acquisition de connaissances sur le pâturage en zone humide continue. Les premiers résultats ont été présentés en 2022.

Rencontre technique agricole

3 rencontres techniques à destination des exploitants agricoles ont été organisés sur les 3 sous-bassins versants prioritaires (Olip, Briane et Serènes). Ces réunions, au plus près du terrain, ont permis de présenter les nouveaux dispositifs d'accompagnement.

Visite des clôtures et abreuvements sur l'Olip, action SENSI-4 – Causse Aubrac



Une page Facebook pour suivre l'actualité du syndicat



@ Aveyron Amont

60 publications consultées par 26 151 comptes

2.6/ Missions transversales

2022 et ses divers appuis techniques auprès des collectivités et des riverains

Les appuis techniques sont difficiles à dénombrer tant ils sont nombreux et variés. Les motivations de ces sollicitations peuvent être de diverses natures (inondations, aménagement de cours d'eau, gestion de plans d'eau, pollution, embâcles, etc.).



Un réseau de suivi l'état des cours d'eau



Prélèvement d'eau et mesure ponctuelle des débits au droit d'une station « qualité », action SUIVI-2 – Pays de Salars

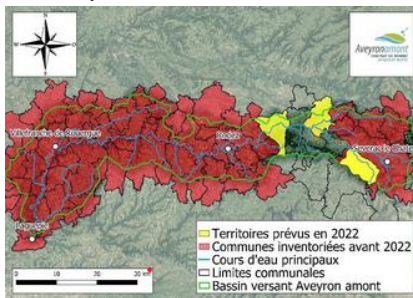
Les principales stations de suivi du bassin versant sont gérées par l'Agence de l'eau Adour Garonne ou la DREAL.

Le SMBV2A renforce ponctuellement ce suivi par des stations « qualité » : 5 pour qualifier l'impact de Rodez Agglomération sur la rivière Aveyron (reprise du réseau Rodez Agglo), 6 pour appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur les Serènes et la Briane, 2 pour affiner l'état sur la Serre et l'Aveyron à Laguépie.

Sur le bassin du Lugagnac et des Serènes 4 stations « quantité » permettent de connaître les hauteurs d'eau et le débit en continu.

Zones humides, des milieux d'intérêts à connaître et préserver

Les zones humides offrent « gratuitement » de nombreux services : épuration des eaux, stockage de l'eau lors des crues, soutien des débits d'étiages, lieu de vie pour de nombreuses espèces, fourrage l'été, ... L'inventaire des zones humides se poursuit grâce à l'appui de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH). 5 nouvelles communes ont été inventoriées en 2022.



Une belle surprise a été découverte : la Drosera à feuilles rondes. Cette plante a la particularité de puiser ses éléments nutritifs dans les insectes, qu'elle piège grâce à la « colle » produite par les glandes situées au sommet des poils de ses feuilles.



La baignade dans la rivière Aveyron

A l'initiative des communes volontaires, un suivi bactériologique en période estivale, a été mis en œuvre en 2020 et 2022. Il a permis d'identifier des sites où la qualité de l'eau (paramètres bactériologiques) était conforme. En 2022 les profils de baignade, prérequis obligatoire pour officialiser un site, ont été réalisés. Ces études analysent la qualité de l'eau, identifient les sources potentielles de pollutions et proposent des actions, travaux ou mesures de gestion à mettre en œuvre.

3 sites devraient être officialisés en 2023, 1 site sera aménagé et ouvert en 2024



1 des sites de baignade, non aménagée au risque et périls des usagers, action Baignade-2 – Plateau de Montbazens

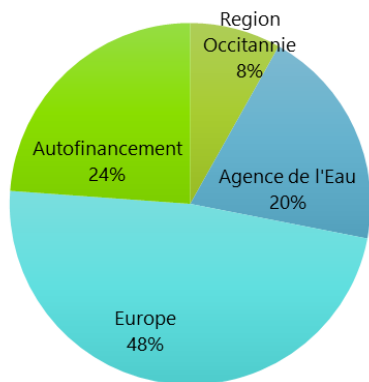
Trou du Souci : un dossier clos

La Serre, affluent en rive droite de l'Aveyron, est partiellement capturée par le Trou du Souci via le ruisseau de la Ribeyrette, manifestation karstique du Causse de Sévérac. L'aménagement du territoire (réseau routier, urbanisation, modification du parcellaire agricole) a conduit dans les années 70 à une modification du système avec la canalisation des écoulements, à la place de la zone marécageuse. Un ouvrage transversal sur la rivière de type seuil a été construit et un chenal créé vers le Trou du Souci en amont de l'ouvrage.

Des conflits d'usages importants sur la gestion des débits au niveau de la difffluence, entre les riverains des bassins de la Serre et du Lot, existent depuis de nombreuses années comme en atteste le procès de 1753 « détournement des eaux du ruisseau Serre ». Les conditions hydrauliques extrêmes de 2003 ont exacerbé ce conflit.

Après de nombreuses années d'études, les travaux ont été réalisés en 2021, et le solde de l'opération a vu le jour en 2022.

Plan de financement - opération Trou du Souci



Ouvrage de répartition des débits et passe à poisson, Trou du Souci – Causse Aubrac



3/ On en a parlé ...

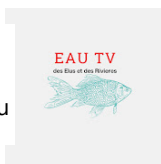


Reportages CFM Radio Rodez
A Nostre Seigne et sur la
Maresque du Rieutord



Les espèces invasives et l'opération
d'éradication de Faxonius Rusticus

Intervention
dans
l'émission Eau
TV



Divers et nombreux articles
dans la presse papiers



Sujet 0 du Bac
STAV



Inspection de l'Enseignement Agricole

Mes questions et propositions pour le SMBV2A :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont – SMBV2A

contact@aveyronamont.fr

www.aveyronamont.fr

05 65 63 58 21

Partenaires financiers :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Et adhérents :

